

TABEAU IX

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVTALLEMENT

TABEL IX

MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'INDUST., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1.	a) Traitement du Ministre	21 000 »	»
	b) Frais de représentation	9 000 »	»
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	700 000 »	»
3	Indemnités des conseillers de gouvernement	36 000 »	»
4	Matériel : fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses.	125 000 »	»
5	Frais de route et de séjour.	30 000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE I . . . fr	921,000 »	»
CHAPITRE II			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)	7,000 »	»
7	Secours à accorder à défaut de pension. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles. — Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à leurs veuves et orphelins qui n'ont qu'une pension minime	25 000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr	32 000 »	»
CHAPITRE III.			
INDUSTRIE.			
8	Encouragements pour des ouvrages utiles. — Achat et reliure de livres et de documents. — Frais d'impression et de publication. — Décorations industrielles — Missions et frais de déplacement à l'étranger — Commissions, congrès, études — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement : subsides et dépenses diverses	178 000 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	178,000 »	»

TABEL IX. — MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN BEVOORRADING.

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		EERSTE SECTIE. GEWONE UITGAVEN.	
		EERSTE HOOFDSTUK.	
		HOOFDBESTUUR.	
21,000 »	»	a) Jaarwedde van den Minister	} 1
9,000 »	»	b) Kosten van vertoon	
700 000 »	595,000 »	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beamtten en bedienden	2
36,000 »	»	Vergoedingen voor Regeeringsraden	3
125 000 »	10.000 »	Materieel : kantoorbehoefden, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven	4
30,000 »	10.000 »	Reis- en verblijfkosten	5
921,000 »	615,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I	-
		HOOFDSTUK II.	
		PENSIOENEN EN HULPGELDEN	
7,000 »	1,000 »	Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald krediet</i>)	6
25 000 »	2.000 »	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt. — Hulp gelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis. — Hulp gelden in uitzonderlijke omstandigheden te verleenen aan gewezen agenten of aan de weduwen en weezen derzelve, welke slechts een gering pensioen genieten	7
32 000 »	3 000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	
		HOOFDSTUK III.	
		NIJVERHEID.	
478 000 »	8 000 »	Aanmoedigingen voor nuttige werken. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken — Kosten wegens het drukken en het uitgeven. — Nijverheidssecretariaten — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk — Commissiën, congressen, studien — Tentoonstellingen die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading : toelagen en verschillende uitgaven.	8
478,000 »	8,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	178,000 »	»
9	Service spécial de la propriété industrielle : brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels	32,000 »	»
10	Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route	50,000 »	»
11	Inspection de l'industrie — Matériel et dépenses diverses	8,000 »	»
12	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie	12,500 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE III fr.	300,500 »	»
	CHAPITRE IV. ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.		
13	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État — Bourses d'étude et de voyage. — Dépenses diverses	125,000 »	»
14	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager : subsides, matériel, frais d'examen. — Missions et frais de déplacement à l'étranger — Commissions, congrès, études, bourses de voyage. — Impressions, publications. — Achat et reliure de livres et documents	2,950,000 »	100,000 »
15	École d'apprentissage des estropiés de Charleroi. — Subside, à condition que l'école ne fasse point concurrence au commerce local et pour le cas où la dépense prévue de ce chef au budget provincial de 1919 serait dépassée	10,000 »	»
16	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route	107,000 »	»
17	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Matériel et dépenses diverses	1,000 »	»
18	Conseil supérieur de l'enseignement technique	40,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	3,203,000 »	100,000 »
	CHAPITRE V. MÉTIERS ET NÉGOCES.		
19	Statistique; missions et frais de déplacement à l'étranger; impressions; publications; achat et reliure de livres et documents; dépenses diverses — Décorations spéciales. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes	16,000 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	16,000 »	»

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.	ACHTERSYELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)		
178,000 »	8,000 »	OVERDRACHT.	
52,000 »	2,000 »	Bijzondere dienst voor den nijverheidseigendom: brevetten, handels- en fabrieksmerken, nijverheidsteekeningen en -modellen.	9
50,000 »	34,000 »	Nijverheidsopzicht. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten	10
8,000 »	500 »	Nijverheidsopzicht. — Materieel en verschillende uitgaven	11
12,500 »	6,000 »	Hoogere handels- en nijverheidsraad	12
300,500 »	50,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	
HOOFDSTUK IV.			
NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS.			
125,000 »	5,000 »	Hooger Handelsgesticht van Antwerpen. — Begifiging van wege den Staat. — Studieu en reisbeurzen. — Verschillende uitgaven.	13
3,050,000 »	1,700,000 »	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs: toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Commissiën, congressen, studien, reisbeurzen. — Drukwerken, uitgave. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken.	14
10,000 »	»	Leerschool voor verminkten te Charleroi. — Toelage mits de school geene mededingster zij voor den plaatselijken handel en voor 't geval dat de uitgave, bij de provinciale begrooting voor 1919 voorzien, wordt overschreden.	15
107,000 »	20,000 »	Opzicht van het nijverheids-, beroeps-, handels-, en huishoudonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten.	16
4,000 »	500 »	Opzicht van het nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs. — Materieel en verschillende uitgaven.	17
10,000 »	8,500 »	Hoogere Raad voor het vakonderwijs	18
3,303,000 »	1,734,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
HOOFDSTUK V.			
AMBACHTEN EN NERINGEN.			
16,000 »	30,000 »	Statistiek; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; drukwerken; uitgaven; aankoop en inbinding van boeken en stukken; verschillende uitgaven — Bijzondere eere-teekens — Toelage aan het Internationaal Instituut tot onderzoek der vraagstukken betreffende de middelstanden	19
16,000 »	30,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT . . . fr.	16,000 »	»
20	Cours de perfectionnement pour petits patrons et artisans. — Examens de capacité. — Musées, expositions, bibliothèques et concours professionnels — Encouragements aux associations économiques et professionnelles et à la pratique de l'apprentissage chez les petits commerçants, les petits industriels et les artisans	75,000 »	»
21	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans	40,000 »	»
22	Conseil supérieur des métiers et négoce	8,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr	139,000 »	»
	CHAPITRE VI. POIDS ET MESURES.		
23	Traitements et indemnités du personnel. — Frais de bureau et de tournée. — Frais d'inspection et d'intérim	252,000 »	»
24	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Commission consultative et Bureau international des poids et mesures. — Commission consultative d'électricité.	17,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VI . . . fr	269,000 »	»
	CHAPITRE VII. TRAVAIL.		
25	Statistique; missions et frais de déplacement à l'étranger; impressions; publications; achat et reliure de livres et documents; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses — Subsidés à l'Office international du Travail et au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail	82,000 »	»
26	Conseils de prud'hommes — Traitements et indemnités — Revision des listes électorales. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement; frais d'instances. — Papier électoral. — Dépenses diverses	102,500 »	»
27	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes: personnel; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises.	425,000 »	5,000 »
	À REPORTER. . . . fr.	609,500 »	5,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
16,000 »	30,000 »	OVERDRACHT.	
75,000 »	67,000 »	Volmakingsleergangen voor kleine bazen en ambachtslieden — Bekwaamheid examens — Beroeps museums, -tentoonstellingen -bibliotheken en -wedstrijden — Aanmoediging en voor de huishoudkundige en beroeps-genootschappelijke vereenigingen en voor de praktijk van het leerlingchap bij de kleinhandelaars, de kleinijverzaars en de ambachtslieden	20
40,000 »	47,000 »	Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der kleinijverzaars en der ambachtslieden.	21
8,000 »	18,000 »	Hoogere Raad van ambachten en neringen	22
139,000 »	162,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK V.	
		HOOFDSTUK VI. MATEN EN GEWICHTEN.	
252,000 »	160,000 »	Jaarweden en vergoedingen van het personeel. — Bureel- en reiskosten. — Kosten van opzicht en tijdelijke vervanging.	23
17,000 »	2,000 »	Materieel. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Raadgevende Commissie en Internationaal Bureel der maten en gewichten. — Raadgevende Commissie van electriciteit.	24
269,000 »	162,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VI.	
		HOOFDSTUK VII. ARBEID.	
82,000 »	20,000 »	Statistiek; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; drukwerken; uitgave; aankoop en inbinding van boeken en stukken; vergoedingen voor de gewestelijke berichtgevers van den arbeid; verschillende uitgaven. Toelagen aan het Internationaal Arbeidsambt en aan het Belgisch Comité der Internationale Vereeniging tot wettelijke bescherming der arbeiders en aan andere instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Arbeidsambt.	25
102,500 »	40,000 »	Werkrechtscraden. — Jaarweden en vergoedingen. — Herziening der kiezerslijsten. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissementscommissariaten; gedingkosten. — Kiespapier. — Verschillende uitgaven.	26
430,000 »	130,000 »	Opzicht van den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen: personeel; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en bezichtigingen.	27
614,500 »	190,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. fr.	609,500 »	5,000 »
28	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses.	30,000 »	5,000 »
29	Conseil supérieur du Travail.	20,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	659,500 »	10,000 »
	CHAPITRE VIII.		
	ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.		
30	Impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents; missions et frais de déplacements à l'étranger; dépenses diverses. — Subsidés aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'Assurance et de la Prévoyance sociales.	10,000 »	»
31	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	60,000 »	»
32	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance. — Subsidés. — Commission permanente des sociétés mutualistes. — Décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles; mesures de propagande. — Dépenses diverses.	493,000 »	23,000 »
33	Subsidés aux Caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. (<i>Credit non limitatif</i>).	450,000 »	»
34	Commission des accidents du travail. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents.	10,000 »	»
35	Encouragements aux associations économiques et professionnelles d'ouvriers ou employés.	34,000 »	»
36	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Commission permanente des unions professionnelles, des bourses paritaires du travail et des caisses de prévoyance et de secours en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses.	225,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	1,284,000 »	25,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.	Totaal der credieten.		
614,500 »	190,000 »	OVERDRACHT.	
35,000 »	7 000 »	Opzicht van den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : materieel; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven.	28
20,000 »	15,000 »	Hoogere Arbeidsraad	29
669,500 »	212,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VII.	
HOOFDSTUK VIII. MAATSCHAPPELIJKE VERZEKERING EN VOORZORG.			
10,000 »	3,000 »	Drukwerken; uitgave; aankoop en inbinding van boeken en stukken; verzendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; verschillende uitgaven. — Toelagen aan instellingen waarvan de werkzaamheden in verband staan met de bevoegdheid van het Ambt voor maatschappelijke verzekering en voorzorg.	30
60,000 »	40,000 »	Beschermingscomiteeten : uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen.	31
520,000 »	125,000 »	Maatschappijen van onderlingen bijstand en andere instellingen van vooruitzicht. — Toelagen — Bestendige Commissie der maatschappijen van onderlingen bijstand. — Bijzondere eere teekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken; maatregelen tot propaganda. — Verschillende uitgaven.	32
450,000 »	1,080,000 »	Toelagen aan de onderlinge invaliditeitskassen krachtens de wet van 5 Mei 1912. (<i>Onbepaald krediet.</i>)	33
10,000 »	9 000 »	Commissie voor arbeidsongevallen. — Opmaken en bekendmaken der periodische verslagen. — Statistiek der ongevallen.	34
34,000 »	2,000 »	Aanmoedigingen voor de huishouds- en beroepsverenigingen van werklieden] of beampten.	35
223,000 »	1,000 »	Aanmoedigingen aan de instellingen, die ten doel hebben, kosteloos aan de arbeiders werk te verschaffen. — Aanmoedigingen aan de voorzorgs- en hulpkassen ingesteld ten voordeele der slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Bestendige Commissie der vakverenigingen, der gelijkstellige arbeidsbeurzen en der voorzorgs- en bijstandskassen voor de slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Verschillende uitgaven	36
1,309,000 »	1,260,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VIII.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	CHAPITRE IX.		
	PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.		
37	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 10 mai 1900 et du 5 juin 1911)	30,000,000 »	»
38	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900) — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 5 de la loi du 5 juin 1911). (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,400,000 »	»
39	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi	240,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.	31,640,000 »	»
	CHAPITRE X.		
	MINES.		
40	Conseil des mines : personnel. — Traitements et frais de déplacement	48,000 »	»
41	Conseil des mines : matériel	5,000 »	»
42	Corps des mines : traitements et indemnités du personnel du Corps et des commis-dessinateurs; frais de bureau et de déplacement. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines	562,000 »	»
43	Délégués ouvriers à l'inspection des mines	120,000 »	»
44	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. — Publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i>	50,000 »	»
45	Inspection des produits explosifs : traitements, indemnités. — Frais de route et de séjour. — Dépenses diverses	33,000 »	»
46	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Subvention extraordinaire à une ancienne caisse	3,000 »	»
47	Service géologique : traitements, indemnités, frais de route et de séjour.	63,000 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	884,000 »	»

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK IX.	
		DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN.	
30,000,000 »	28,000,000 »	Toelage van het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen (wetten van 10 Mei 1900 en 5 Juni 1911).	37
1,400,000 »	2,000,000 »	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, die ten doel hebben de aansluiting harer leden bij de Algemeene Lijfrentekas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). — Toelagen aan de gemeenschappelijke verzorgskassen en aan de eikenle maatschappijen van onderlingen bijstand ten doel hebbende mijnwerkers aan te sluiten bij genoemde Kas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900 en art. 5 der wet van 5 Juni 1911). (Onbepaald krediet)	38
210,000 »	330,000 »	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de beschermingscomiteeten, aan de commissiën van beroep en andere inrichtingen, welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken.	39
31,610,000 »	30,330,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IX.	
		HOOFDSTUK X.	
		MIJNEN.	
48,000 »	68,000 »	Raad der mijnen : personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing	40
5,000 »	300 »	Raad der mijnen : materieel	41
562,000 »	230,000 »	Korps der mijnen : jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het Korps en voor de beamten-teekenaars; bureel- en reiskosten. — Kosten van de wedstrijden ter werving van de mijn-ingenieurs.	42
120,000 »	26,000 »	Werklieden-afgevaardigden bij het opzicht der mijnen	43
50,000 »	5,000 »	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen; uitgaven; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en proefnemingen — Uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> .	44
33,000 »	22,000 »	Toezicht over de ontplofbare stoffen : jaarwedden, vergoedingen. — Reis- en verblijfkosten. — Verschillende uitgaven.	45
3,000 »	4,000 »	Bestendige Commissie der kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers. — Buitengewone toelage aan een oude kas.	46
63,000 »	10,000 »	Aardkundige dienst : jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten.	47
884,000 »	385,500 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	884,000 »	»
48	Service géologique : matériel. — Impressions; traductions. — Entretien du matériel de sondage. — Publication de la carte géologique et de la carte générale des mines.	20,000 »	»
49	Commission consultative des machines à vapeur	1,500 »	»
50	Commission de revision des règlements miniers. — Laboratoire d'essais. — Station modèle de sauvetage.	25,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.	930,500 »	»
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.		
51	Dépenses imprévues non libellées au budget.	8,000 »	»
	DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES. CHAPITRE XII. SERVICES DIVERS.		
52	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail, instituée par la loi du 21 juillet 1890.	90,000 »	»
53	Enquêtes médicales dans les mines de houille; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude de mesures prophylactiques. — Dépenses diverses.	6,000 »	»
54	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910	50,000 »	»
55	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912 (Huitième versement.)	750,000 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	896,000 »	»

TABEL IX. -- MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919.	DÉPENSES	AANWIJZING	Artikelen.
1919.	ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)		
Total des crédits.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN.	VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	
Totaal der credieten.	(Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)		
884,000 »	385,500 »	OVERDRACHT.	
20,000 »	2,000 »	Aardkundige dienst: materieel. — Drukken; vertalingen — Onderhoud van het peilmaterieel. — Uitgeven van de aardkundige kaart en van de algemeene kaart der mijnen.	48
1,500 »	100 »	Raadgevende Commissie der stoomwerktuigen	49
25,000 »	7,900 »	Commissie tot herziening der mijnverordeningen. — Werkplaats voor beproovingen. — Modelreddingspost.	50
930,500 »	395,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK X	
		HOOFDSTUK XI.	
		ONVOORZIENE UITGAVEN.	
8,000 »	1,000 »	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de begrooting	51
		TWEEDE SECTIE. -- UITZONDERLIJKE UITGAVEN.	
		HOOFDSTUK XII.	
		VERSCHILLENDE DIENSTEN.	
90,000 »	»	Toelage voor de Voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen, ingesteld bij de wet van 21 Juli 1890.	52
6,000 »	1,000 »	Geneeskundige onderzoekingen in de steenkoelmijnen; reiskosten en zitpenningen. — Beroepsziekten van de mijnwerkers; onderzoek naar de voorbehoudsmiddelen. — Verschillende uitgaven.	53
50,000 »	5,000 »	Uitvoering van eene optelling van het personeel van de nijverheid en van den handel, met betrekking tot de algemeene volksoptelling op 31 December 1910.	54
750,000 »	3,000,000 »	Toelage aan de Naamlooze Vennootschap der Algemeene Wereldtentoonstelling van Gent, ter uitvoering van de aanvullende overeenkomst, gemachtigd bij artikel 2 der wet van 6 Mei 1912. (Achtste omkeering)	55
896,000 »	3,006,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU IX. — MINIST. DE L'IND., DU TRAV. ET DU RAVITAILLEMENT (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	896,000 »	»
36	Exposition universelle et internationale de Gand en 1913. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsidés. — Frais de participation des Départements ministériels — Jury international. — Dépenses diverses	4,000 »	»
57	Frais de liquidation des bureaux belges au Havre, à Paris et à Londres	»	100,000 »
58	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés	»	875,000 »
	TOTAL DU CHAPITRE XII fr.	900,000 »	975,000 »
RÉCAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I fr.		921,000 »	»
Id. II		31,000 »	»
Id. III		300,500 »	»
Id. IV		3,203,000 »	100,000 »
Id. V		139,000 »	»
Id. VI		269,000 »	»
Id. VII		639,500 »	10,000 »
Id. VIII		1,284,000 »	25,000 »
Id. IX		31,610,000 »	»
Id. X		930,500 »	»
Id. XI		8,000 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.	39,356,500 »	135,000 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre XII		900,000 »	975,000 »
	TOTAL DU TABLEAU IX (Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement) -fr.	40,256,500 »	1,110,000 »

TABEL IX. — MINIST. VAN NIJVERH., ARBEID EN BEVOORRADING (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
896,000 » 4,000 » 100,000 » 875,000 » 1,875,000 »	3,006,000 » 5,000 » 25,000 » 1,000,000 » 4,036,000 »	OVERDRACHT. Algemeene Wereldtentoonstelling te Gent in 1913 - Kosten wegens de werkzaamheden van het Algemeen commissariaat der Reggering — Toelagen — Kosten voor deelname der ministerieele Departementen — Internationale Jury — Verschillende uitgaven Kosten voor het vereffenen der Belgische kantoren in Le Havre, te Parijs en te Londen Duurtetoeslag aan de ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten TOTAAL VAN HOOFDSTUK XII.	56 57 58
		OPSOMMING.	
		Eerste sectie. — Gewone uitgaven.	
921,000 » 32,000 » 300,500 » 3,303,000 » 139,000 » 269,000 » 669,500 » 1,309,000 » 31,610,000 » 930,500 » 8,000 »	615,000 » 3,000 » 50,500 » 1,734,000 » 162,000 » 162,000 » 212,000 » 1,260,000 » 30,350,000 » 395,500 » 1,000 »	Hoofdstuk I. Id. II. Id. III. Id. IV. Id. V. Id. I. Id. VII. Id. VIII. Id. IX. Id. X. Id. XI.	
39,491,500 »	34,943,000 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
		Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.	
1,875,000 »	4,036,000 »	Hoofdstuk XII.	
41,366,500 »	38,981,000 »	TOTAAL VAN TABEL IX (Ministerie van Nijverheid, Arbeid en Bevoorrading).	

(140)

BUDGET DE L'EXERCICE 1949

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU IX

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DU RAVITAILLEMENT

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
21,000 » 9,000 »	» »	
700,000 »	595,000 »	ART 2. — Le montant se justifie par la création de l'Office central du Ravitaillement. (Arrêté royal du 29 décembre 1918.)
36,000 »	»	
123,000 »	10,000 »	
30,000 »	10,000 »	
921,000 »	615,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
6	»	Premier terme des pensions à accorder éventuellement. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
7	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse fr. 16,000 »
	b.	Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à leurs veuves et orphelins qui n'ont qu'une pension minimale 3,000 »
	c.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse 6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.
CHAPITRE III.		
INDUSTRIE.		
8	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'Industrie. — Frais d'impression et de publication. — Dépenses diverses 4,750 »
	b.	Frais résultant de la collation des décorations industrielles. 42,000 »
	c.	Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, congrès, études dans l'intérêt de l'industrie et du commerce. — Expositions intéressant le Ministère de l'Industrie du Travail et du Ravitaillement, foires d'échantillons : subsides et dépenses diverses. 130,000 »
	d.	Subside au Comité électrotechnique belge pour son affiliation à la Commission électrotechnique internationale 1,250 »
9	a.	Recueil officiel des brevets d'invention; frais d'impression et de publication 50,000 »
	b.	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce; frais d'impression et de publication 10,000 »
	c.	Bureau international pour la protection de la propriété industrielle; part contributive de la Belgique. 2,500 »
	d.	Impressions diverses, calligraphie des brevets et autres dépenses relatives à la propriété industrielle. 9,500 »
		A REPORTER . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
7,000 >	1,000 >	
25,000 >	2,000 >	ART. 7. — Secours plus nombreux et plus importants résultant de la situation actuelle. On estime en outre qu'il y a lieu de prévoir, comme d'autres départements, des secours à allouer dans des circonstances exceptionnelles, à d'anciens agents ou à des veuves et orphelins qui ne jouissent que d'une pension minime.
32,000 >	3,000 >	
178,000 >	8,000 >	ART. 8. — On a ajouté une somme de 100,000 francs, en vue de permettre l'octroi de subsides pour les foires d'échantillons, assimilables aux expositions, qui se tiendront pendant l'année 1919.
52,000 >	2,000 >	ART. 9. — Il est tenu compte du nombre important des brevets d'invention déposés pendant la guerre et encore à délivrer, ainsi que du coût plus élevé de l'impression des recueils officiels.
250,000 >	10,000 >	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des Dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																						
			REPORT. . . . fr.																					
	a.	Inspection de l'industrie. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités fr. 35,000	»																					
10		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 12,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 6,500</td> </tr> <tr> <td>Inspecteurs adjoints</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">5,200 à 5,000</td> </tr> <tr> <td>Rédacteurs</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,400 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Huissier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,700 à 3,120</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">650 à 780</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général	1	9,000 à 12,000	Inspecteur	1	5,500 à 6,500	Inspecteurs adjoints	5	5,200 à 5,000	Rédacteurs	1	2,400 à 4,000	Huissier	1	1,700 à 3,120	Nettoyeuse	1	650 à 780	
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																						
Inspecteur général	1	9,000 à 12,000																						
Inspecteur	1	5,500 à 6,500																						
Inspecteurs adjoints	5	5,200 à 5,000																						
Rédacteurs	1	2,400 à 4,000																						
Huissier	1	1,700 à 3,120																						
Nettoyeuse	1	650 à 780																						
	b.	Frais de route et de séjour.	13,000 »																					
11	»	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses.																						
12	a.	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires.	3,500 »																					
	b.	Frais divers	9,000 »																					
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr.																					
		CHAPITRE IV.																						
		ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.																						
13	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Dépenses diverses	110,000 »																					
	b.	Bourses d'études et de voyage aux élèves	15,000 »																					
14	a.	Écoles manufacturières, écoles industrielles, écoles et cours professionnels, écoles et cours commerciaux, musées d'enseignement industriel et professionnel, subsides, matériel, frais d'examen	2,616,000 »																					
	b.	Écoles et classes ménagères, subsides, matériel. — Cours temporaires d'économie domestique et des travaux du ménage, frais d'examen, bourses d'études, dépenses diverses	260,000 »																					
	c.	Écoles professionnelles de tissage. — Ateliers d'apprentissage, subsides, matériel.	60,000 »																					
	d.	Missions et frais de déplacement à l'étranger; commissions, congrès, bourses de voyage, études, impressions, publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'administration de l'enseignement industriel et professionnel	6,000 »																					
	e.	Souscriptions à des ouvrages intéressant l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Dépenses diverses	8,000 »																					
	f.	Dépenses résultant de la guerre	100,000 »																					
		A REPORTER.	fr.																					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
230,000 »	10,000 »	
50,000 »	54,000 »	
8,000 »	500 »	
12,500 »	6,000 »	
300,500 »	50,500 »	
125,000 »	5,000 »	<p>ART. 15. — La dotation de l'État doit être relevée en vue des augmentations de traitements échues depuis 1914 et de l'intervention de l'État dans les frais occasionnés par l'organisation et le développement de certains cours</p>
7,950,000 »	1,700,000 »	<p>ART. 14. — Le nombre de demandes d'intervention de l'État dans les frais d'organisation de nouvelles institutions d'enseignement technique sont en progression constante. De plus, il y a lieu de tenir compte de toutes les augmentations de traitement à accorder au personnel depuis 1914 et il reste à statuer sur un grand nombre de demandes de subsides extraordinaires en faveur de ces institutions.</p>
5,175,000 »	1,705,000 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
5,175,000 »	1,705,000 »	
10,000 »	»	
107,000 »	20,000 »	
1,000 »	500 »	
10,000 »	8,500 »	
3,305,000 »	1,754,000 »	
16,000 »	50,000 »	
75,000 »	67,000 »	
40,000 »	47,000 »	
8,000 »	18,000 »	
159,000 »	162,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																										
CHAPITRE VI.																																												
POIDS ET MESURES.																																												
	a.	Traitements d'activité et de disponibilité du personnel; indemnités fr. 161,000 »																																										
		<i>Bureau central des Poids et Mesures.</i>																																										
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">NOMBRE d'agents</th> <th style="width: 30%;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 10,800</td> </tr> <tr> <td>Chef de bureau</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 6,600</td> </tr> <tr> <td>Assistant</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,500</td> </tr> <tr> <td>Mécanicien</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,500 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Fendeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,640</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">750 à 1,020</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;"><i>Personnel de la vérification.</i></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur principal</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 8,500</td> </tr> <tr> <td>Vérificateurs de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 7,000</td> </tr> <tr> <td>— 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>— 3^e classe</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">3,000 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>— adjoints</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 3,000</td> </tr> <tr> <td>Aide-vérificateurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">1,800 à 2,000</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.	Directeur	1	7,000 à 10,800	Chef de bureau	1	4,500 à 6,600	Assistant	1	4,500	Mécanicien	1	1,500 à 2,500	Fendeur	1	1,000 à 1,640	Nettoyeuse	1	750 à 1,020	<i>Personnel de la vérification.</i>			Inspecteur principal	1	7,000 à 8,500	Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6	6,000 à 7,000	— 2 ^e classe	8	4,500 à 5,500	— 3 ^e classe	3	3,000 à 4,000	— adjoints	7	2,000 à 3,000	Aide-vérificateurs	2	1,800 à 2,000
	NOMBRE d'agents	TRAITEMENT annuel.																																										
Directeur	1	7,000 à 10,800																																										
Chef de bureau	1	4,500 à 6,600																																										
Assistant	1	4,500																																										
Mécanicien	1	1,500 à 2,500																																										
Fendeur	1	1,000 à 1,640																																										
Nettoyeuse	1	750 à 1,020																																										
<i>Personnel de la vérification.</i>																																												
Inspecteur principal	1	7,000 à 8,500																																										
Vérificateurs de 1 ^{re} classe	6	6,000 à 7,000																																										
— 2 ^e classe	8	4,500 à 5,500																																										
— 3 ^e classe	3	3,000 à 4,000																																										
— adjoints	7	2,000 à 3,000																																										
Aide-vérificateurs	2	1,800 à 2,000																																										
23	b.	Frais de bureau et de tournée 80,000 »																																										
	c.	Frais d'inspection et d'intérim 11,000 »																																										
	a.	Matériel du service et du bureau central des poids et mesures. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. 12,000 »																																										
24	b.	Frais de la Commission consultative des poids et mesures et de la Commission consultative d'électricité 3,500 »																																										
	c.	Frais du Bureau international des poids et mesures 1,500 »																																										
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																																												
CHAPITRE VII.																																												
TRAVAIL.																																												
	a.	Statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; dépenses diverses 63,000 »																																										
25	b.	Indemnités aux correspondants régionaux du travail 16,000 »																																										
	c.	Subside à l'Office international du travail, au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs et à d'autres institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office du Travail . . . 3,000 »																																										
A REPORTER. fr.																																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
252,000 »	160,000 »	
17,000 »	2,000 »	
269,000 »	162,000 »	
82,000 »	20,000 »	
82,000 »	20,000 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
82,000 »	20,000 »	
102,500 »	40,000 »	
430,000 »	150,000 »	
33,000 »	7,000 »	
20,000 »	15,000 »	
669,500 »	212,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
ASSURANCE ET PRÉVOYANCE SOCIALES.		
50	a.	Impressions; publications; achat et reliure de livres et de documents; missions et frais de déplacements à l'étranger; dépenses diverses fr. 7,500 »
	b.	Subsides aux institutions dont les travaux se rattachent aux attributions de l'Office de l'assurance et de la prévoyance sociales. 2,500 »
31	»	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides
	a.	Sociétés mutualistes et autres institutions de prévoyance : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts. 195,000 »
	b.	Indemnités aux fédérations et aux sociétés, et autres dépenses relatives au fonctionnement et à la comptabilité de ces institutions 245,000 »
32	c.	Personnel et frais de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes 15,000 »
	d.	Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsides aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Subsides pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses. 40,000 »
	e.	Dépenses résultant de la guerre 25,000 »
33	»	Subsides aux caisses mutualistes d'invalidité en vertu de la loi du 5 mai 1912. (<i>Crédit non limitatif</i>)
34	»	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents
55	a.	Unions professionnelles : subsides de premier établissement; impression et brochage des statuts 21,500 »
	b.	Indemnités aux Unions pour statistiques fournies au Département 3,000 »
	c.	Encouragements et mesures de propagande, souscriptions, congrès. Dépenses diverses 7,500 »
36	a.	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs; subsides, souscriptions, distribution de formulaires, etc. 200,000 »
	b.	Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses 20,000 »
	c.	Frais divers de la Commission permanente des Unions professionnelles reconnues, des bourses paritaires du travail et des caisses de chômage. 5,000 »
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
10,000 »	5,000 »	
60,000 »	40,000 »	
520,000 »	125,000 »	<p>Ann. 52. — Par suite de l'intervention du Comité national de Secours et d'Alimentation en faveur des membres des sociétés mutualistes, le nombre des affiliés à ces institutions s'est accru dans d'assez fortes proportions. Il en résultera une augmentation notable des subsides de l'Etat.</p> <p>D'autre part, il y aura lieu d'accorder des subventions extraordinaires aux sociétés qui ont eu leurs archives détruites au cours de la guerre.</p>
450,000 »	1,080,000 »	
10,000 »	9,000 »	
54,000 »	2,000 »	
225,000 »	1,000 »	<p>Ann. 56. — Le crédit a été établi en tenant compte de l'augmentation des dépenses qu'entraînera la nouvelle organisation du placement gratuit des travailleurs.</p>
1,309,000 »	1,260,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																
CHAPITRE IX.																		
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.																		
37	»	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse (lois du 10 mai 1900 et du 3 juin 1911)																
38	»	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite sous la garantie de l'État. — Subventions aux caisses communes de prévoyance et aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation des ouvriers mineurs à ladite Caisse de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900 et art. 3 de la loi du 3 juin 1911). (<i>Crédit non limitatif</i>)																
39	a.	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900 : Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi fr. 180,000 »																
	b.	Enquêtes et frais divers 50,000 »																
		TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.																
CHAPITRE X.																		
MINES.																		
40	»	Conseil des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités et frais de déplacement																
GRADES.																		
		<table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th data-bbox="1134 1514 1219 1570">NOMBRE. d'agents.</th> <th data-bbox="1251 1514 1369 1570">TRAITEMENTS annuels.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">8,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">6,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 4,800</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 3,560</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,700 à 5,120</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">750 à 1,020</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	1	8,000	4	6,000	1	5,000	1	2,000 à 4,800	1	1,400 à 3,560	1	1,700 à 5,120	1	750 à 1,020
NOMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.																	
1	8,000																	
4	6,000																	
1	5,000																	
1	2,000 à 4,800																	
1	1,400 à 3,560																	
1	1,700 à 5,120																	
1	750 à 1,020																	
		Président																
		Conseillers																
		Greffier																
		Rédacteur																
		Commis																
		Huissier																
		Concierge-nettoyeuse																
41	»	Conseil des mines. — Matériel																
		A REPORTER fr.																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
50,000,000 »	28,000,000 »	<p>ART 57 — La modification de l'article 9 de la loi du 10 mai 1900 augmentera dans une proportion importante le nombre de bénéficiaires de l'allocation de 65 francs. Elle aura pour effet notamment d'attribuer à 60,000 de ces bénéficiaires le droit de toucher ladite allocation non seulement pour l'année en cours, mais aussi pour une ou plusieurs des années antérieures à partir de 1914.</p>
1,400,000 »	2,000,000 »	
210,000 »	350,000 »	
51,610,000 »	50,550,000 »	
48,000 »	68,000 »	
5,000 »	500 »	
55,000 »	68,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA re des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES		
				REPORT. . . . fr.
	a.	Corps des mines. — Traitements d'activité et de disponibilité du personnel du corps et des commis-dessinateurs; indemnités fr. 475,000 »		
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.
		Inspecteurs généraux	2	12,000 à 15,000
		Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} classe	1	9,000 à 12,000
		— — — — — de 2 ^{me} — — — — —		
		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} classe		7,000 à 9,600
		— — — — — de 2 ^{me} — — — — —		6,000 à 6,500
42		— de 1 ^{re} classe	49	5,000 à 5,500
		— de 2 ^{me} —		4,000 à 4,500
		— de 3 ^{me} —		3,000 à 3,500
		Commis-dessinateurs de 1 ^{re} classe	19	2,000 à 4,520
		Commis de 2 ^o classe		1,400 à 2,400
	b.	Frais fixes de bureau 15,400 »		
	c.	Frais fixes de déplacement 15,600 »		
	d.	Frais de déplacement variables et extraordinaires 50,000 »		
	e.	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines 6,000 »		
	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités. 111,000 »		
43	b.	Frais de déplacement 4,000 »		
	c.	Dépenses diverses 5,000 »		
	a.	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions; publications de documents statistiques; missions et frais de déplacements à l'étranger; essais et expériences. 50,000 »		
44	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur 20,000 »		
	a.	Inspection des produits explosifs : traitements d'activité et de disponibilité; indemnités 22,000 »		
			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.
45		Inspecteur.	1	6,000 à 6,500
		Inspecteurs adjoints.	2	5,200 à 4,500
		Délégué à l'inspection.	1	2,000 à 2,500
	b.	Frais de route et de séjour 10,000 »		
	c.	Dépenses diverses 1,000 »		
				A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
55,000 »	68,500 »	
562,000 »	250,000 »	
120,000 »	26,000 »	
50,000 »	5,000 »	
53,000 »	22,000 »	
818,000 »	571,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. . . . fr.																								
46	a.	Commission permanente des caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Rémunération du secrétaire. — Jetons de présence et frais de déplacement . . . fr. 2,000 »																								
	b.	Frais divers de cette Commission 500 »																								
	c.	Subvention extraordinaire à une ancienne caisse. 500 »																								
	a.	Service géologique. — Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités; commission géologique 49,000 »																								
47		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ingenieur</td> <td>1</td> <td>4,500 à 5,500</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur.</td> <td>1</td> <td>2,400 à 4,800</td> </tr> <tr> <td>Commis-chef</td> <td>1</td> <td>3,200 à 4,560</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>2</td> <td>1,400 à 3,580</td> </tr> <tr> <td>Huissier</td> <td>1</td> <td>1,700 à 3,120</td> </tr> <tr> <td>Messager</td> <td>1</td> <td>1,400 à 2,280</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse.</td> <td>1</td> <td>750 à 1,020</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Ingenieur	1	4,500 à 5,500	Rédacteur.	1	2,400 à 4,800	Commis-chef	1	3,200 à 4,560	Commis	2	1,400 à 3,580	Huissier	1	1,700 à 3,120	Messager	1	1,400 à 2,280	Nettoyeuse.	1	750 à 1,020
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																								
Ingenieur	1	4,500 à 5,500																								
Rédacteur.	1	2,400 à 4,800																								
Commis-chef	1	3,200 à 4,560																								
Commis	2	1,400 à 3,580																								
Huissier	1	1,700 à 3,120																								
Messager	1	1,400 à 2,280																								
Nettoyeuse.	1	750 à 1,020																								
	b.	Frais de route et de séjour 14,000 »																								
48	»	Service géologique. — Matériel, fournitures de bureau, mobilier, éclairage et chauffage, achat de livres, de cartes et d'instruments. — Impressions et traductions de documents. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte générale des mines; rétribution des collaborateurs																								
49	»	Commission consultative des machines à vapeur. — Frais de route et de séjour; frais de bureau; matériel																								
	a.	Commission de revision des règlements miniers. — Frais de déplacement, frais d'expériences, frais de publications, etc. 5,000 »																								
50	b.	Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon 17,000 »																								
	c.	Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage 3,000 »																								
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.																								
CHAPITRE XI.																										
DÉPENSES IMPRÉVUES.																										
51	»	Dépenses imprévues non libellées au budget																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
818,000 »	571,500 »	
3,000 »	4,000 »	
65,000 »	10,000 »	
20,000 »	2,000 »	
1,500 »	100 »	
25,000 »	7,900 »	
950,500 »	395,500 »	
8,000 »	1,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XII.		
SERVICES DIVERS.		
52	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890
55	»	Enquêtes médicales dans les mines des divers bassins houillers du pays; frais de déplacement et jetons de présence. — Maladies professionnelles des mineurs; étude des mesures prophylactiques. — Dépenses diverses
54	»	Exécution d'un recensement du personnel de l'industrie et du commerce en relation avec le recensement général de la population au 31 décembre 1910.
55	»	Subside à la Société anonyme de l'Exposition universelle et internationale de Gand, en exécution de la convention additionnelle autorisée par l'article 2 de la loi du 6 mai 1912. (Huitième versement)
56	»	Exposition universelle et internationale de Gand en 1915. — Frais de fonctionnement du Commissariat général du Gouvernement. — Subsidés aux groupes ou aux classes qui exposent sans but de lucre et frais de participation des Départements ministériels. — Frais de fonctionnement du jury international des récompenses. — Dépenses diverses
57	»	Frais de liquidation des bureaux belges au Havre, à Paris et à Londres.
58	»	Subventions pour cherté de la vie aux fonctionnaires, employés et agents salariés
		TOTAL DU CHAPITRE XII . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées	<i>Observations.</i>
90,000 »	»	
6,000 »	1,000 »	
50,000 »	5,000 »	
750,000 »	5,000,000 »	
4,000 »	5,000 »	Art. 56. — Crédit nécessaire à l'effet de pouvoir reprendre l'expédition des diplômes, des récompenses aux participants de l'exposition de Gand. Ce travail a été interrompu en 1914 par suite de la guerre.
100,000 »	25,000 »	
875,000 »	1,000,000 »	
1,875,000 »	4,036,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Industrie.
IV.	Enseignement industriel et professionnel
V.	Métiers et négoce
VI.	Poids et mesures
VII.	Travail
VIII.	Assurance et Prévoyance sociales.
IX.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse
X.	Mines
XI.	Dépenses imprévues
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XII.	Services divers.
	TOTAL (Ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement) fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES antérieures.	<i>Observations.</i>
921,000 »	615,000 »	
52,000 »	5,000 »	
500,500 »	50,500 »	
5,505,000 »	1,754,000 »	
139,000 »	162,000 »	
269,000 »	162,000 »	
669,500 »	212,000 »	
1,509,000 »	1,260,000 »	
51,610,000 »	30,550,000 »	
950,500 »	595,500 »	
8,000 »	4,000 »	
39,491,500 »	34,945,000 »	
1,875,000 »	4,056,000 »	
41,566,500 »	5 8,981,000 »	